

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 juin 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2015-06-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de juin de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Bruno Lavallée a motivé son absence.

Rs.2015-06-175

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 01 juin 2015 avec les modifications suivantes:

#### **AJOUTER :**

- 5.11 Projet Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, proposé par le Carrefour Jeunesse-Emploi comté de Johnson.**
- 5.12 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par DomainePlus.com.**
- 5.13 Résolution pour autoriser le paiement d'un montant de 2 46.04 \$ à IndemniPro Inc., cabinet d'expertise en règlement de sinistres.**
- 5.14 Résolution pour mettre fin à l'entente avec la Collection Saint-Amour.**
- 16.2 Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna d'Acton Vale.**

#### **REPORTER :**

**L'item 19.2**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-176

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance.

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-06-177

**ACCEPTATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.**

Suite à la lecture de la révision budgétaire 2015 soumise par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2015 telle que soumise; la quote-part de la Ville étant établie à 10 267 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 10 267 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-178

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉOLUTION 2015-05-153.**

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2015-05-153;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De modifier le 2<sup>e</sup> alinéa à la résolution 2015-05-153 pour y lire :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à MONSIEUR PASCAL CHAMPAGNE le lot 5 084 952 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 690.6 mètres carrés, situé au 579, CROISSANT CHEVANELLE, au prix de 48 823.17 \$, incluant les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-179

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 280-2015 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 280-2015 ayant pour titre « Règlement numéro 280--2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisées, dans la zone à dominance résidentielle numéro 143, les usages commerciaux et industriels liés à l'imprimerie, au lettrage, à la broderie et à la sérigraphie à la condition d'être exercés dans des bâtiments commerciaux ou industriels existants »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 15 juin à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 280-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 280-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à autoriser, dans la zone à dominance résidentielle numéro 143, les usages commerciaux et industriels liés à l'imprimerie, au lettrage, à la broderie et à la sérigraphie à la condition d'être exercés dans des bâtiments commerciaux ou industriels existants »

Rs.2015-06-180

**RÉSOLUTION RELATIVE À LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.**

Attendu que le ministère des Transports octroie un montant à la circonscription de Johnson dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour 2015-2016;

Attendu que la Ville entend faire une demande de subvention pour l'amélioration de son réseau routier;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Que madame Sylvie Guay, trésorière, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-181

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MARTIN RIVARD À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du 8 au 12 juillet 2015 dans le stationnement du Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du 8 au 12 juillet 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-182

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL DARAGON À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale organisent les festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui auront lieu les 23 et 24 juin 2015 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Daragon à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des festivités de la Saint-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-183

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 281-2015 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 281-2015 ayant pour titre « Règlement numéro 281-2015 modifiant le règlement de lotissement numéro 070-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de lotissement afin de revoir les dimensions minimales des lots destinés aux habitations unifamiliales jumelées»

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 15 juin à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 281-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 281-2015 modifiant le règlement de lotissement numéro 070-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à revoir les dimensions minimales des lots destinés aux habitations unifamiliales jumelées».

Rs.2015-06-184

### **PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.**

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 7 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-185

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR DOMAINEPLUS.COM.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 99.75 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à DomainePlus.com pour le renouvellement – « *ville.actonvale.qc.ca* », d'une durée de 5 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-186

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 2 246.04 \$ À INDEMNIPRO INC., CABINET D'EXPERTISE EN RÉGLEMENT DE SINISTRES.**

Attendu qu'une des installations appartenant à Hydro-Québec a subi des dommages, suite à une demande de raccordement le 4 septembre 2014;

Attendu qu'une firme d'experts en règlement de sinistres fut mandatée par BFL Canada, assureurs de la Ville;

Attendu que les conditions de la police d'assurances et la clause de rétention prévoient une franchise individuelle d'un montant de 2 500 \$;

Attendu la réception d'une facture par laquelle IndemniPro Inc. réclame un montant de 2 246.04 \$, ce montant représentant le montant de la franchise;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 2 246.04 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-995, à IndemniPro Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-187

**RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À L'ENTENTE AVEC LA COLLECTION SAINT-AMOUR.**

Attendu la réception d'une lettre de madame Saint-Amour de la C.S.A. mentionnant l'impossibilité d'assumer l'ouverture de l'exposition présentée à la gare durant la période estivale;

Attendu que la C.S.A. ne peut respecter l'entente telle que mentionnée dans une lettre datée du 28 mai 2015;

Attendu que la Ville tient à ce que la gare soit animée et que des activités aient lieu durant la période estivale;

Attendu que l'entente initiale avec la C.S.A. convenait qu'une exposition d'œuvre d'art avait lieu durant la période estivale;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville entend mettre fin à l'entente avec la C.S.A, signée le 09 mars 2015;

Que la Ville accorde un délai de quarante-cinq (45) jours à la C.S.A. pour quitter les lieux, faire disparaître toutes traces d'accrochage, peindre, remettre les lieux dans le même état que lors de la prise de possession.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-06-188

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-04-2015 au 27-05-2015	41 195.67 \$
• Paiements par AccèsD du 29-04-2015 au 25-05 - 2015	139 996.40 \$
• Salaires, REER pour le mois de mai 2015	116 465.28 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de mai 2015	151 901.11 \$
<b>Grand Total</b>	<b>449 558.46 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-189

**ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE D'ACTON VALE**

Attendu que la Ville a, par la résolution 2013-11-377, adoptée le 11 novembre 2013, accepté l'organigramme de la Ville;

Attendu que certaines modifications ont été apportées depuis l'acceptation de cette dernière;

Attendu qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour, la directrice générale dépose un nouvel organigramme de la Ville;



En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter les modifications apportées au nouvel organigramme de la Ville d'Acton Vale daté du 15 mai 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom d'une personne embauchée par la directrice générale, soit monsieur Jérémie Morin-Chagnon à titre d'employé temporaire aux Travaux publics, débutant le 19 mai 2015, pour une période temporaire (approximativement 8 semaines). M. Morin-Chagnon occupera un poste temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective d'un employé temporaire Classe 3.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-06-190

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.**

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et le directeur des services culturels et sportifs, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

#### **Responsable aquatique :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Laurence Champigny	Responsable aquatique	15.19\$ (4 <sup>e</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel

#### **Sauveteur aquatique :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Amélie Lafrance	Sauveteur	13.44\$ (3 <sup>e</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel
Guillaume Dufault	Sauveteur	14.19 (4 <sup>e</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel
Erika Breault	Sauveteur	14.19 (4 <sup>e</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel
Jolaine Desautels	Sauveteur	11.94\$ (1 <sup>er</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel
Roxanne Arcand	Sauveteur	11.94\$ (1 <sup>er</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel
Jolaine Bachand	Sauveteur	14.19 (4 <sup>e</sup> échelon)	Été 2015	Temps partiel

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-191

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE.**

Attendu que le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2015-2016;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2015-2016. Le coût d'inscription pour 2015-2016 est déterminé comme suit :

	Tarif 2014-15	Aug. 4%	Tarif 2015-16	Subv. 60%	Subv. Max 250\$	Tarif subventionné
Groupe 1h	305.00 \$	12.20 \$	317.20 \$	190.32 \$	-----	126.88 \$
Groupe 1h30	405.00 \$	16.20 \$	421.20 \$	252.72 \$	250.00 \$	171.20 \$
Groupe 2h	475.00 \$	19.00 \$	494.00 \$	296.40 \$	250.00 \$	244.00 \$
Groupe 3h	535.00 \$	21.40 \$	556.40 \$	333.84 \$	250.00 \$	306.40 \$
Groupe 4h	605.00 \$	24.20 \$	629.20 \$	377.52 \$	250.00 \$	379.20 \$
Groupe 5h	640.00 \$	25.60 \$	665.60 \$	399.36 \$	250.00 \$	415.60 \$
Groupe 6h	655.00 \$	26.20 \$	681.20 \$	408.72 \$	250.00 \$	431.20 \$
Groupe 9h	755.00 \$	30.20 \$	785.20 \$	471.12 \$	250.00 \$	535.20 \$
Groupe 12h	865.00 \$	34.60 \$	899.60 \$	539.76 \$	250.00 \$	649.60 \$

**À NOTER QUE LES TARIFS AFFICHÉS SONT ARRONDIS AU DOLLAR PRÈS.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-192

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA D'ACTON VALE.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.**

Monsieur Richard Bruneau explique que l'entrée projetée sera sur l'ancienne Route 116 et demande s'il doit faire une demande au MTQ.

Rs.2015-06-193

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 070-2003, ARTICLE 5.3, RELATIF À L'IMMEUBLE SIS AU 1249, ROUTE 116 À ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2015, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 1249, Route 116 à Acton Vale;

Attendu que M. Richard Bruneau demande une dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003, article 5.3, afin qu'il soit permis de détacher un lot d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> d'une parcelle présentement utilisée à des fins agricoles au 1249, route 116;

Attendu que M. Bruneau souhaite, en vertu des dispositions prévues par la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles du Québec, détacher un lot de 5 000 m<sup>2</sup> sur lequel est implantée sa résidence et autres dépendances à partir du lot qu'il utilise à des fins agricoles;

Attendu que le lot de 5 000 m<sup>2</sup> qui serait détaché serait conforme en tout point à la réglementation municipale;

Attendu que le lot résiduel affecté à l'exploitation agricole serait conforme au niveau de la profondeur minimale requise ainsi qu'au niveau de la superficie, mais cependant, la largeur du lot à l'emprise du chemin serait de 12 mètres alors que le règlement de lotissement 070-2003, article 5.3 stipule que la largeur minimale requise est de 50 mètres, soit une dérogation de 38 mètres au niveau de la largeur;

Attendu que cette dérogation affecte la partie avant du lot sur une profondeur de 78,51 mètres en direction sud et que par la suite la largeur est reportée à 76,20 mètres jusqu'à la limite arrière située 287,25 mètres plus au sud;

Attendu que l'opération cadastrale projetée devrait être reconnue conforme à la LPTAAQ par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et qu'elle favorise le maintien d'un usage agricole en zone agricole;

Attendu que les usages projetés sont conformes au règlement de zonage et respectent les orientations du plan d'urbanisme;

Attendu la recommandation 023-2015 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 13 mai 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la recommandation 023-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure au règlement de lotissement 070-2003 affectant l'immeuble situé au 1249, Route 116, afin que soit permis de détacher un lot d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> d'une parcelle présentement utilisée à des fins agricoles, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère du Transport du Québec ou de la Ville d'Acton Vale pour une entrée charretière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...L'item 19.2 est reporté à une séance ultérieure.**

**...VARIA**

Rs.2015-06-194

**VOTE DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR LA VIE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter les organisateurs, les bénévoles ainsi qu'à toute l'équipe du *Relais pour la vie* qui a tenu sa marche le 29 mai dernier au parc Donald Martin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-06-195

**VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du *Défi des Semelles d'Acton Vale*, ainsi qu'à tous les bénévoles, aux employés de la Ville qui ont participé activement à la réussite de cet événement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

M. Alain Janelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires concernant les changements de numéros civiques.</li></ul>
M. Michel Boutin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande s'il va devoir assumer des frais reliés au changement des numéros civiques.</li><li>• Demande pourquoi, aujourd'hui, la Ville décide de procéder au changement des numéros civiques.</li></ul>
M. Richard Bruneau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande qui s'occupera de l'entretien du rond-point de l'ancienne Route 116, près de sa résidence.</li></ul>
M. Gaston Gauthier	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de pouvoir réserver l'aréna le premier samedi du mois d'août pour célébrer le 16<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation Corazon.</li></ul>
M. Serge Lavoie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande la collaboration de la Ville afin que cette dernière dépose une requête à la S.Q. afin que les lois et règlements soient respectés.</li></ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 40.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante minutes (20;40).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date